



Appel à Projets 2022

SCO France / pays de l'Union Européenne et de l'ESA

Piloté par le SCO France et ses partenaires européens

Date de publication le 1^{er} Septembre 2021

CLOTURE DE L'APPEL A PROJETS

15 NOVEMBRE 2021

ANNONCE DES RESULTATS

JANVIER 2022

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Contexte de l'appel à projets SCO europe 2022.....	2
Qu'est-ce qu'un projet SCO ?	3
Le Label SCO	4
Champs thématiques et géographiques.....	4
Qui peut soumettre ?	5
Le processus de sélection	5
Les critères d'évaluation et retours communautaires	5
Calendrier	6
Contacts – Envoi des fiches projet.....	6
France.....	6
italie.....	6
Belgique.....	6
Grèce	7
Malte	7
Pays-bas.....	7
Portugal	7
Suède.....	7
ESA.....	7

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS SCO EUROPE 2022

Le Space Climate Observatory est une initiative internationale du One Planet Summit, lancée officiellement en Juin 2019 par le Président Macron. Elle regroupe des agences spatiales du monde entier et des organisations internationales (PNUD, ESA, PNUE, UNOOSA) et a pour vocation de développer des projets à destination des décideurs locaux pour les aider à s'adapter au changement climatique. Les projets assurent le suivi des impacts sur les territoires à l'aide de données satellites, de données in situ et de données socio-économiques locales. Le SCO s'inscrit dans le cadre des accords internationaux de Paris, de l'Agenda 2030 du développement durable, de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CNUCC) et des stratégies élaborées par l'OMM et le Système Mondial d'observation du climat (GCOS). Il est également une Community Activity du Group on Earth Observation, et travaille en étroite collaboration avec les services ECMWF de Copernicus.

Le **SCO France**¹ est la déclinaison nationale de l'initiative internationale. C'est un réseau national dont la vocation est de rassembler la communauté scientifique, les autorités publiques, et les entreprises autour des objectifs du SCO International et de l'étude des impacts des changements climatiques. Il vise à soutenir des projets portés par les acteurs français répondant aux mêmes objectifs. Les projets, portés par des consortiums, sont sélectionnés au travers d'appels à projets comme celui-ci.

L'objectif premier du SCO est de proposer des outils d'aide à la décision permettant d'observer, d'évaluer et d'anticiper les impacts des changements climatiques. Il s'agit de l'analyse historique des données, de l'élaboration de scénarios d'impacts, de projections sur les évolutions des territoires et leurs conséquences sur les populations afin d'aider les décideurs à répondre aux enjeux de l'adaptation. Fondé sur une mutualisation des données existantes produites par les programmes internationaux (Copernicus, NOAA, Eumetsat, ...) et les services climatiques nationaux existants (DRIAS, ...), le SCO favorisera l'interopérabilité des données locales de type socio-économique (population, urbanisation, espaces protégés, agriculture, infrastructures linéaires et locales etc.) afin de proposer aux décideurs de données clés d'analyse précise de la vulnérabilité de leur territoire aux changements climatiques. Il s'agit d'une initiative unique en son genre qui permet d'apporter une aide concrète aux territoires en valorisant l'utilisation de la donnée satellite.

Le second objectif est d'adapter et de transposer les méthodologies et outils à d'autres territoires dans le monde pour avoir une évaluation exhaustive et quantifiée, et contribuer ainsi au volet d'adaptation de l'Accord de Paris de manière coordonnée au niveau international avec des métriques communes pour les secteurs où cela est pertinent. Des outils adaptables aux échelles nationales et locales en tirant bénéfice des innovations numériques, telle que l'Intelligence Artificielle.

Enfin, un objectif à long terme est bien de contribuer à proposer aux décideurs politiques de tous les pays un même socle d'outils et de constituer des modèles internationalement reconnus, permettant d'évaluer objectivement aux échelles pertinentes l'impact des politiques publiques en matière de lutte contre le changement climatique.

La Charte de Fonctionnement du SCO France est accessible sur le site internet

<http://www.spaceclimateobservatory.org/fr/sco-france>

Cet appel à projets est piloté par le SCO France et ses partenaires européens.

QU'EST-CE QU'UN PROJET SCO ?

Un projet SCO devra répondre aux 6 critères suivants :

1. Choisir une problématique répondant expressément aux besoins des territoires,

¹ Comité inter organismes composé de 22 institutions publiques : ADEME, BRGM, CEA, CEREMA, CIRAD, CNES, CNRS-INSU, CSTB, IDDRI, IFREMER, IGN, INERIS, INRIA, IRD, MESRI, METEOFRACTANCE, MTE, OFB, ONERA, SHOM, INRAE, ONF

2. Proposer un outil opérationnel à l'issue du projet,
3. Faire le meilleur usage des données satellitaires, environnementales, climatiques et socio-économiques disponibles, à une résolution adaptée à la problématique,
4. S'appuyer sur les infrastructures de recherche, de production, de mise à disposition de données (Data Terra, Geoportail, PNDDB pour la France, Copernicus, DIAS, systèmes d'information et plateformes SIG existantes...) ainsi que sur les services opérationnels (Copernicus etc.),
5. Permettre la duplication/l'adaptation des outils sur plusieurs territoires (passage à l'échelle pertinente pour chaque territoire), que ce soit en France, en Europe ou ailleurs dans le monde,
6. Satisfaire aux critères de retours communautaires SCO,

et autant que possible, aux critères suivants :

7. Fédérer un consortium de scientifiques, d'industriels et d'autorités publiques en capacité de produire de nouvelles connaissances, de générer des cœurs méthodologiques innovants et efficaces, mais également des outils pratiques d'aide à la décision,
8. Favoriser une méthodologie fondée sur un état de l'art actualisé incluant les derniers développements de l'intelligence artificielle et les infrastructures de calculs afférentes,
9. Favoriser l'utilisation de données et d'outils open-source et tendre vers un outil final ouvert,
10. Proposer un mode de financement des projets qui associe l'utilisateur final pour la phase initiale du projet, et définit le périmètre de recours au secteur privé pour les développements futurs,
11. Intégrer des travaux sur le développement du modèle économique associé,
12. Intégrer la démarche de coopération internationale au service des pays bénéficiant de l'aide au développement.

LE LABEL SCO

Obtenir le label SCO pour un projet signifie adhérer aux valeurs du SCO, et bénéficier d'une reconnaissance internationale le label SCO décerné par le comité de labellisation SCO France valant reconnaissance par le SCO International.

Le label SCO permettra d'avoir un accès privilégié aux financements obtenus dans le cadre des accords institutionnels entre le SCO et les agences internationales ou européennes, ainsi qu'à ceux éventuellement dédiés au SCO dans les institutions membres du CIO.

L'octroi du label permet un accompagnement des consortiums par le SCO France : ils pourront ainsi être valorisés dans les différents événements nationaux ou internationaux, et profiter du déploiement à d'autres échelles de solutions techniques qu'ils auront mis en œuvre localement.

CHAMPS THEMATIQUES ET GEOGRAPHIQUES

Toutes les thématiques ayant trait aux impacts du changement climatique, et répondant aux critères d'un projet SCO sont éligibles. Les projets déjà financés sont également éligibles. Il n'y a aucune restriction sur la localisation géographique des projets.

QUI PEUT SOUMETTRE ?

Un projet SCO a vocation à rassembler plusieurs familles d'acteurs :

- i. **La communauté scientifique** dont les travaux de recherche alimentent des solutions concrètes basées sur l'analyse et la modélisation à partir des données disponibles et la production d'algorithmes nécessaires au développement de solutions innovantes pour les projets
- ii. **Les autorités publiques** nationales et locales, les collectivités locales, car elles auront à gérer cette adaptation au plus près des populations
- iii. **Les acteurs de l'ingénierie territoriale** qui disposent d'une expertise technique appliquée aux territoires
- iv. **Des entreprises, des bureaux d'études ou des associations** ayant les capacités de porter une réponse industrielle et opérationnelle entre scientifiques, données, et populations.

Toute entité appartenant à ces familles d'acteurs peut donc soumettre des projets ; il convient cependant de privilégier l'approche partenariale.

L'appel à projets 2022 est ouvert aux candidatures de consortiums de pays européens.

LE PROCESSUS DE SELECTION

Le processus se déroule en 2 étapes :

- Sur la base de la fiche projet normalisée accompagnant cet appel, le projet sera soumis au **Comité de labellisation** qui se réunira à la suite de la date limite de soumission communiquée. Le comité statuera sur l'opportunité de le labelliser ou non.
- Les consortiums retenus ont ensuite **2 mois pour finaliser leur proposition**, répondre aux éventuels commentaires du comité de labellisation, et s'assurer de leur conformité aux exigences de la labellisation.
Au terme de ces 2 mois, si toutes les exigences requises sont acceptées, le projet sera définitivement labellisé.

LES CRITERES D'EVALUATION ET RETOURS COMMUNAUTAIRES

Un projet ne sera éligible à la labellisation que s'il répond aux critères mentionnés précédemment.

Le comité de labellisation jugera de **l'environnement stratégique du projet**, notamment sur les aspects suivants :

- Articulation avec d'autres projets,
- Utilisation des infrastructures de calcul/données,

- Implication d'utilisateurs, de gestionnaires des territoires
- Opportunités de financements,
- ...

et de l'environnement scientifique et technique du projet

- Présence de laboratoires scientifiques dans le consortium,
- Existence de preuves de concept ou de premiers développements,
- Solidité technique,
- Niveau de TRL initial souhaité entre 5 et 6 et final entre 6 et 7 voire plus,
- ...

Les projets labellisés intègrent la communauté SCO et acceptent de contribuer à son enrichissement pour le bénéfice de tous. Ils définissent leur contribution dans leur dossier de labellisation, ce point pouvant également être complété par la suite dans leurs diverses réunions de suivi annuelles, à mesure que s'affinent les modèles économiques liés aux usages des productions du projet.

Ce retour est constitué, de préférence, de l'ensemble des données, algorithmes ou diverses briques techniques susceptibles d'être réutilisées dans un autre contexte. Les exceptions à ce principe d'ouverture doivent être limitées, justifiées, et donner lieu à d'autres formes de retours communautaires : coopération internationale et renforcement des capacités par exemple, offre d'expertise, veille technologique, etc. Une discussion avec le SCO France pourra venir aider les projets à élaborer les formes que pourraient prendre ces retours.

Les consortiums porteurs des projets s'engagent à répondre avec bienveillance aux sollicitations émanant du SCO France pour contribuer à la promotion et à la valorisation du SCO, participer à des retours d'expérience ou encore apporter leur témoignage.

CALENDRIER

01/09/2021 : Ouverture de l'appel à projets 2022

15/11/2021 : Clôture de l'appel à projets 2022

01/2022 : Annonce des projets labélisés SCO 2022

CONTACTS – ENVOI DES FICHES PROJET

Contact Principal : Frederic.bretar@cnes.fr

Les fiches projet seront envoyées à : seminairesco.fr@capgemini.com et le cas échéant aux **correspondants SCO des pays européens concernés membres du SCO:**

FRANCE : Frederic.bretar@cnes.fr; Laurence.Monnoyer-Smith@cnes.fr

ITALIE : giovanni.rum@gmail.com

BELGIQUE : pins@belspo.be; boga@belspo.be

GRECE : c.giannopapa@mindigital.gr

MALTE : james.foden@gov.mt

PAYS-BAS : j.carpay@spaceoffice.nl; h.vandewetering@spaceoffice.nl

PORTUGAL : carolina.sa@ptspace.pt; hugo.costa@ptspace.pt; chiara.manfletti@ptspace.pt

SUEDE : selima.benmustapha@snsa.se

ESA : Susanne.Mecklenburg@esa.int; Clement.Albergel@esa.int